

Le 29 mai 2020

Chers Parents,

La fin de l'année approche à grand pas ...et nous mettons tout en œuvre pour qu'elle se déroule de la manière la plus sereine possible pour chacun de nos élèves.

Nous vous avons déjà transmis un document adaptant notre Règlement des études à cette année 2019-2020 qui se termine de manière exceptionnelle. Nous complétons encore ce règlement avec **un addendum** relatif aux procédures de recours interne et externe cette fois.

Nous référant à la circulaire 7594, nous sommes également en mesure de vous indiquer les différentes échéances qui vont rythmer cette fin d'année :

- Les **conseils de classe** se dérouleront durant le mois de juin.
- La **reprise des manuels scolaires** aura lieu les 23 et 24 juin prochains. Un mail vous parviendra de l'économat pour vous informer des consignes précises relatives au dépôt des livres loués et de la procédure pour l'année scolaire à venir.
- Les **résultats des élèves** (bulletins et rapports de compétences) vous parviendront par voie électronique le jeudi 25 juin à partir de 15h00.
 - en cas d'échec de votre enfant ou de réussite avec restriction, vous en serez avertis par un contact téléphonique, comme les années précédentes.
- Les **rencontres avec les professeurs** se tiendront, soit en venant à l'école dans le respect des normes sanitaires, soit par visioconférence :
 - le jeudi 25 juin de 14h00 à 17h00 ;
 - le vendredi 26 juin de 9h30 à 12h00 ;
 - le lundi 29 juin de 9h30 à 12h00.Les parents sont invités à prendre contact avec les professeurs qu'ils souhaitent rencontrer en leur adressant un mail ([initiale du prénom.nom@prof.e-ndc.org](mailto:initiale.du.prenom.nom@prof.e-ndc.org)).
- Les **remises à niveau** : Ce dispositif de soutien est reporté au mois de septembre 2020. Des précisions suivront.
- La **procédure de conciliation interne de recours** se déroulera du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2020.
 - Le **dépôt des recours** peut se faire par les parents de l'élève mineur ou par l'élève majeur le lundi 29 juin, de 12h00 à 18h00 en déposant la demande de recours, en main propre, à l'école.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, nous vous invitons à prendre contact avec la Direction de l'école (☎ 0498 906 106).

Les détails précis et documents à compléter seront accessibles sur le site de l'école à partir du 25 juin 2020.

- La **notification des décisions de recours** aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur aura lieu le jeudi 2 juillet 2020 soit
 - par remise en main propre, à l'école, entre 10h00 et 12h30 ;
 - par l'envoi d'un courrier recommandé à ceux qui ne se seraient pas présentés.

Remarque : Pour les élèves du cycle Différencié, il n'y a pas de procédure de conciliation interne. Seul un recours externe peut être introduit en cas de contestation de refus d'octroi du CEB ; ce, avant le 14/07 et selon les modalités précisées sur le site.

Les délais pour la **procédure de conciliation externe** sont repris dans l'addendum au règlement des études.

Nous insistons sur l'importance d'une communication entre vous et le titulaire de votre enfant durant ce dernier mois et vous assurons de notre souhait de soutenir votre enfant de la manière la plus juste dans le projet scolaire le plus judicieux.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

La Direction